les travailleurs qui ne veulent pas être les larbins des francs-maçons de la loge la *Fidélité*, frappe à tour de bras sur la grosse caisse du péril clérical pour rappeler les badauds qui voudront porter leurs gros sous aux exploiteurs de la question ouvrière.

De l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent ! Ils n'en ont jamais assez.

Mais les travailleurs en ont assez de ces fumistes, ils n'ont pas oublié les tours que leur ont joué les organisateurs de la grève, et suivant les conseils de feu *L'Avenir*, ils sont décidés à faire leurs affaires eux-mêmes.

Arrivée de gendarmes. — Pour remplacer les gendarmes étrangers qui depuis trois mois infestent dans la région, vingt gendarmes sont arrivés hier des arrondissements de Douai, Vervines et Valenciennes. Ils ont été au sortir de la gare d'Armentières dirigés sur le Pont-de-Nieppe.

Jour de l'An ; Réception. — Le Maire de la ville d'Armentières a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il n'y aura à la Mairie aucune réception officielle à l'occasion du jour de l'an.

Prestidigitation. — M. Léon Kinsbergen prestidigitateur très connu à Bruxelles, et illusionniste de première force, donnera une séance les plus intéressantes à Armentières, le lundi 1 janvier.

Cette séance commencera à 6 h. du soir, et aura lieu dans le local du cercle Saint-Joseph.

Beaucoup tiendront à profiter de cette bonne occasion de passer une agréable soirée.

Expéditions de toiles. — Il a été expédié, par la gare d'Armentières, pendant la semaine du 20 au 27 décembre, 382,000 kil. de toiles. Les expéditions de la semaine précédente étaient de 359.000 kilos, ce qui donne une différence de 1,000 kilos en plus pour cette dernière semaine.

ARMENTIÈRES — Naissances du 25 au 28. — Desruelles Alice, rue des Rotours, 12. — Cherméux Noël, sentier de la Lys, 20. — Delamilleure Noël, rue de Comines, cour Destrez, 12. — Vallerand Amédée, rue Neuve, cour Burette, 4.

Décès. — Faès Angèle, 20 ans 1/2, rue de Lille, 89. — Waimel Adolphe, 74 ans, rue de Messines. — Vasseur Marie, 49 ans, rue de Roubaix, 74. — Castel Aline, 4 semaines, rue Sèche, 44. — Manesse François, 74 ans, chemin Vert, 3. — Degrou Sophie, 9 mois, chemin du Bizet. — Haegeman J.-B., 45 ans, chemin Vert, 3.

HAZEBROUCK

BAILLEUL — Voleur en fuite. — M. Cuche, rentier, avait employé une échelle double pour monter un sommier à l'étage.

L'opération terminée, il fut surpris de constater la disparition de son échelle.

M. Coche s'en est plaint à la police.

Ce fait s'est passé il y a huit jours, à midi, et l'échelle, naturellement, n'a point reparu.

STEENWERCK. — Avis aux étrangers. — M. J. B. L..., cultivateur, occupant deux ouvriers étrangers, non pourvus du certificat d'immatriculation exigé par la loi, s'est vu dresser procès-verbal de ce fait. Les deux ouvriers, les frères D..., sont également poursuivis.

DUNKERQUE

Réceptions. — A l'occasion du Nouvel-An, le Maire de Dunkerque recevra à l'Hôtel-de-Ville le jeudi 31 décembre, de 10 heures à 11 heures 1/2.

— Le général-gouverneur, M. le sous-préfet et M. le président du tribunal ne recevront pas cette année.

— M. le président de la Chambre de commerce recevra le 31 décembre, de 10 h. 1/2 à midi.

Accidents. — François Blesbrouck, journalier, est tombé d'une échelle avec un ballot de lin et s'est grièvement blessé au côté gauche. M. le docteur Lancry a prescrit un long repos.

— Hippolyte Rabé, demeurant rue des Vieux-Remparts, a été blessé à l'œil gauche par une bache.

Vol. — Un jeune ouvrier, Jules L..., 16 ans, de Grande-Synthe, a été arrêté pour vol de trois kilos de sucre.

Pilotterie d'auberge. — Hier après-midi un nommé Daniel Alisurli, sujet autrichien, a été arrêté pour filouterie d'auberge ou gruerie. Cet étranger s'était fait servir un copieux et délicat repas chez M. Vandewalle, place d'Abondance, et avait voulu se retirer en se déclarant dans l'impossibilité de payer

Mouvement de la population. — Semaine du 20 au 26 décembre. — Naissances, 23 ; mariage, 1 ; décès, 18.

Causes des décès : Fièvre typhoïde, 0. — Bronchite et pneumonie, 2. — Maladie organique du cœur, 0. — Diarrhée et entérite, 4. — Phtisie pulmonaire, 0. — Convulsions, 0. — Diphtérie, 0. — Coqueluche, 0. — Méningite, 0. — Apoplexie cérébrale, 2. — Accident, 0. — Vieillesse, 0. — Suicide 2. — Autres, 6.

DUNKERQUE. — Naissances du 28. — Marie Coupez, rue de la Paix, 31. — Aimé Leclercq, rue David d'Angers, 28. — Marcelle Levy, rue de la Maurienne, 1.

BANGUES. — Du 20 au 27 décembre. — Publications de mariages du 27. — Albert Tollens, 38 ans, ouvrier malteur, et Emma Debergh, 27 ans, servante à gages, le mariage à Winnezeele. — Emile Ledein, 26 ans, pâtissier, et Marguerite Dekydtspotter, 25 ans, servante à Bagues.

Décès du 20 au 27 — Marthe Claeyssen, 1 an. — Richard Loncke, 10 mois. — Elisa Vandemalle, 81 ans, veuve de François Debreyne. — Gustave Loncke, 31 ans, époux de Hélène Eeckeman, journalière.

DOUAI

Messe de Sainte-Cécile. — La Société chorale *Les Mélomanes* chantera sa messe de Sainte Cécile, dimanche prochain, à midi, en l'église Saint-Pierre.

Après la messe, un banquet réunira les membres de la société.

Réception du jour de l'An. — M. le maire et les adjoints ne recevront pas à l'occasion du nouvel an.

Pour les pauvres. — M. le directeur des Bains Douaisiens a fait parvenir à M. le maire la somme de 10 fr. 20 pour les pauvres, produit d'une quête faite, vendredi, au cours de la fête de natation.

Départ pour les grèves. — Cinq gendarmes de Douai et environs sont partis ce matin pour les grèves du Pont-de-Nieppe.

Société Philharmonique. — Voici le programme de la Soirée musicale qui sera offerte par la Société Philharmonique, à ses membres auditeurs, le mardi 29 décembre 1903, à 9 h. précises du soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, avec le concours de Mlle Marguerite Rolier, pianiste, lauréate du Conservatoire de Paris, et de M. P. Deliano, première basse chantante du Théâtre municipal.

1. Ouverture des Vêpres siciliennes (Verdi), par la Société Philharmonique. — 2. Arioso du Roi de Lahore (Massenet), par M. Deliano — 3. Le Festin d'Esope, pour piano (Alkan), par Mlle Rolier. — 4. Premier morceau de la Symphonie en *la* (Mendelssohn) par la Société Philharmonique. — 5. Les Rameaux, strophes (Faure), par M. M. Deliano. — 6. Polonaise en *mi* majeur (Liszt) par Mlle Rolier.

7. A. Méditation, pour violon solo et orchestre (Gounod) ; B. Menuet de Manon (Massenet), par la Société Philharmonique. — 8. Plaisir d'amour (Martin) par M. Deliano. — 9. A. Gazouillement du printemps (Sinding) ; B. Valse Chromatique (Benjamin Godard), par Mlle Rolier. — 10. Grand air du Bal Masqué (Verdi), par M. Deliano.

Piano à queue Steinway, maison veuve Heisser. Chef d'orchestre : M. Michs. Accompagnateur : M. Gillet.

Mort subite. — M. Obez, marchand de calabre, rue Léon Gambetta, en sortant avec un de ses amis, est mort subitement hier à 1 h. 1/2 de l'après midi chez un de ses amis à qui il rendait visite. Il a succombé croit-on à une congestion pulmonaire.

DOUAI. — Naissances. — Emmanuel Toison, rue de l'Université, 5.

Décès. — Adèle Bodé, 76 ans, rue de la Boucherie, 1. — Auguste Wagon, 79 ans, rue du Pont-du Rivage. — Alphonse Poignet, 3 mois, r. du Temple. — Hermance Verva, 82 ans, r. Saint-Eloi, 12.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Président : M. Delannoy.
Assesseurs : MM. Roussean et Luce.
Ministère public : M. Cauwès.

Le tribunal statue sur les affaires suivantes :

Fraude. — Honoré Picart, a introduit du tabac pour environ 250 francs ; le tribunal le condamne à 8 jours de prison, 500 fr. d'amende et les frais.

Mendicité. — Auguste Vuillaume, déjà condamné à 6 mois de prison pour mœurs, 8 jours de prison. — Etienne Dufios, (déjà 6 fois condonné) 20 jours.

— Vagabondage. — Jules Clicquet, déjà condamné pour ce motif, 8 jours ; Marie Vallez, 12 fois condamnée, 1 mois ; J.-B. Dartois, de Condé-sur-l'Escaut, 10 jours.

— Abus de confiance. — Henri Scribe, trois mois.

— Vol. — Augustine Savary, plusieurs fois condamnée pour vol, etc., a volé un cuvier et du linge, 8 jours ; déf. : Me Treifous.

— Violences à Frais-Marais. — Georges Defer, 17 ans, journalier à Douai ; Paul Scrève, 18 ans, journalier à Douai ; le tribunal les condamne : Scrève à 50 fr. d'amende ; Defer, 25 fr. d'amende avec sursis.

— Bris de clôture — Henri Berlemont, 48 ans, journalier, à 25 fr. d'amende.

— Victor Théry et François Miletto, sont prévenus de coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de 38 jours à Lucien Volacto. Théry est condamné à un mois de prison ; Miletto est condamné à 20 jours.

— Abus de confiance. — René Gaugelet, dentiste, originaire de Paris, employé chez M. Quilliot, mécanicien-dentiste, à Douai, a commis divers abus de confiance montant à 2.000 fr. environ au préjudice de son patron ; ayant été mis en liberté provisoire, il a commis un nouvel abus de confiance de 150 fr. au préjudice de la dame Céliste de Sin-le-Noble. Défenseur, Me Ador. Mme Quilliot sera complètement remboursée. Le tribunal condamne l'inculpé à 15 mois de prison avec bénéfice de la loi de sursis.

Wandignies. — Procès de chasse. — Julien Lesire, 20 ans, a chassé les petits oiseaux au moyen de gluz, 50 francs avec sursis.

— Détournements d'objets saisis — Alice Gumez, à Sin, est condamnée à 6 jours de prison avec sursis.

— Vol d'un coq. — François Denicourt, d'Auberchicourt, 2 mois de prison.

— Voyage à bon marché. — Eugène Petit est venu de Chantilly à Douai sans billet, cela lui coûte 100 fr. d'amende et les frais.

— Chasse. — 100 fr. d'amende à Charles Hérenq, de Coutiches pour avoir chassé en temps de neige avec engin prohibé.

— Sophie Baudet fait opposition à une condamnation à 40 jours de prison pour mendicité ; vu son casier judiciaire, le Tribunal réduit à un mois.

— Vol. — Charles Viriet a volé du plomb à Douai, 8 mois de prison.

Pecquencourt. — Georges Charlon, vol d'une vache au préjudice des parents de sa future, fait défaut, le tribunal le condamne à 6 mois de prison.

— Coups et blessures. — Les sieurs Compaire Spettenbroeck sont inculpés de coups et blessures à plusieurs ouvriers de leur quartier. Défenseur, Me Ador. Les faits n'étant pas suffisamment établis, le tribunal les acquitte.

DECHY. — Persécution religieuse. — M. Lohmann, commissaire spécial a notifié aux Sœurs de la Sagesse un arrêté ordonnant leur dispersion pour jeudi 31 courant.

Contribuables à vos poches, et pères de familles voilà ce que l'on appelle la Liberté.

SIN-LE-NOBLE. — **Vol.** — Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit, en enfonçant la porte, dans le logement de Mme veuve Charlet, ménagère à Sin-le Noble, rue Saint-Martin, et ont enlevé dans le tiroir d'une table une somme de 50 francs.

VALENCIENNES

Cercle catholique d'Etudes sociales « L'Amitié ». — Réunion, mardi 29 décembre, à 8 heures.

Ordre du jour du jour : *La Franc-Maçonnerie*, par le camarade Lebrun. — Questions diverses et lecture des règles fixées par le Pape sur la démocratie chrétienne.

Accident. — Désiré Laine, 25 ans, domestique chez M. Guillez, passait rue Saint-Géry, en face de la maison Loir-Dupas, lundi, vers 11 heures du matin, conduisant une voiture attelée d'un cheval, lorsque le cheval s'abattit brisant un brancard de la voiture. Les dégâts sont purement matériels. Le domestique s'en est tiré heureusement sain et sauf.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Fraude. — Page Henri, mécanicien, 6 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende. — Octave Henoc, de Crespin, 12 jours de prison et 500 fr. d'amende — Gaston Duvarcq, de Quarouble, 6 jours de prison et 500 fr. d'amende. — Marie Bailly, 3 jours de prison avec sursis pour le même délit.

— Délits de chasse. — *Onnaing*, Henri Vernot, pour avoir tué un moineau, 16 fr. d'amende avec sursis. — *Crespin*, Leclercq a chassé sans permis, 16 fr. d'amende avec sursis et confiscation du fusil. — *Escaupont*, 50 fr. d'amende avec sursis à Augustin Doye, pour avoir tendu un lacet.

— *Marly*. — Biervacque qui fait défaut est condamné pour vol à 2 mois de prison.

— *Jenlain*. — Pour avoir voyagé avec un billet périmé Lenne Henri, 16 fr. d'amende avec sursis.

— *Fresnes*. — 3 mois de prison pour coups à Emile François.

— *Haveluy*. — Pour coups, Gilliard Palmyre est condamnée à 25 fr. d'amende.

Aux mères dans l'embarras

Lorsque les enfants malades, auxquels les médecins ont prescrit l'huile de foie de morue, sont arrivés à un tel dégoût de ce médicament qu'ils ne peuvent plus en prendre, les mères se désolent, car elles voient leurs chers petits privés d'un remède indispensable. Qu'elles se rassurent ; elles trouveront dans la *Crème Norwégienne Michel Hansen* une préparation d'huile de foie de morue facile à digérer, d'une saveur exquise, très bon marché, universellement ordonnée dans tous les cas de rachitisme, d'anémie, de scrofule, de maladies de la peau et surtout de phtisie pulmonaire. La *Crème Norwégienne* se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. En vente 5 fr. le litre, 3 fr. le 1/2 litre, pharmacies Poirson (Pharmacie de France), rue Faidherbe ; Leclercq, Grand'Place ; Courtin, rue St André, 14 ; Lefèvre, près des Halles-Centrales ; Mantel, rue de Douai, 18 bis ; Leclercq, 167, rue Colbert ; Pharmacie Nouvelle, rue de Béthune, à Lille.

BRUAI-SUR-L'ESCAUT. — Messe de prémices. — Dimanche dernier, la paroisse de Bruai était en fête ; l'église si magnifiquement décorée pour la circonstance, n'attendait plus que l'arrivée du nouvel élu du Seigneur, qui devait, ce jour-là, monter pour la première fois à l'autel de l'église de son village, pour y célébrer sa messe solennelle de prémices.

Vers dix heures, M. l'abbé Semail quittait le presbytère, entouré d'un cortège nombreux de prêtres, de parents, d'amis et de fidèles, et parcourait les rues de Condé et de l'Eglise, ornées de fausses-portes et garnies d'oriflammes.

Le maîtrise exécuta une messe en plusieurs parties au milieu du plus profond recueillement de toute l'assistance.

Après l'Evangile, M. l'abbé Gruson, ancien curé de la paroisse, félicita le nouveau prêtre et sa famille du grand honneur que Dieu leur faisait, puis retraça devant cet auditoire qui l'écoutait avidement, la grandeur et la responsabilité du prêtre.

Au cours de la messe, plusieurs chants furent rendus avec une rare perfection par la Chorale et les jeunes filles de la réunion dominicale

La cérémonie achevée, le nouveau prêtre et ses amis revinrent au presbytère ; c'est là que devait se terminer la fête. Avec ses nombreux amis, qu'il nous soit permis de présenter à M. l'abbé Semail, nos souhaits de long et fructueux ministère dans la commune d'Abscon qui lui a été désignée comme champ de ses travaux apostoliques.

Un témoin.

ANZIN. — Rateau. — En descendant d'une échelle, Arthur Alondeau, qui venait de replacer une courroie aux ateliers de fabrication mécanique des fers à cheval, a mis son pied à faux sur un tas de fer et est tombé. Dans sa chute, Alondeau s'est fait une entorse au genou droit.

LA SENTINELLE. — Disparition. — Marie Cuvelier, 18 ans, habitant chez ses parents à La Sentinelle, a quitté le foyer paternel depuis samedi dernier et n'a pas reparu. Son père est venu faire sa déclaration à la police de Valenciennes.

FUNÉRAILLES
de M. le Curé de Crespin

Hier, lundi, ont eu lieu à onze heures, les funérailles de M. l'abbé Delassus, curé de Crespin depuis 17 ans, rappelé subitement à Dieu, mercredi soir.

Dans le cortège avaient pris place le Conseil de fabrique et l'Harmonie municipale qui, au cours de la cérémonie funèbre, a exécuté quelques morceaux de circonstance.

Les membres de la famille qui conduisaient le deuil, étaient accompagnés du clergé du décanat et de plusieurs autres ecclésiastiques, amis du défunt : MM. Decalonne, doyen de St-Amand-les-Eaux ; Tréca, vice-doyen, curé de Fresnes ; Petitprez, supérieur à Valenciennes, etc...

Parmi les notabilités, mentionnons : M. François, maire ; M. Estoret, brasseur ; MM. Delangre et Deleau, fabricants ; M. Laurent, M. le docteur Hornez, etc.

Les paroissiens avaient tenu à donner à leur regretté pasteur, une dernière marque de reconnaissance, et le suffrage de leurs ferventes prières ; aussi une assistance nombreuse se pressait sous les voûtes de l'église.

M. l'abbé Caude, doyen de Condé, assisté de MM. les curés d'Hergnies et d'Escaupont, a offert le Saint Sacrifice de la Messe.

Au cimetière, M. Estoret, trésorier de la Fabrique a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Le pieux empressement des habitants de la commune à rendre les derniers devoirs à leur vénéré pasteur et à venir déposer au pied de sa tombe si prématurément et si soudainement ouverte, le tribut de leurs larmes, de leurs regrets et de leur affectueuse reconnaissance, dit éloquemment combien profond était l'attachement que M. l'abbé Eugène Delassus avait su leur inspirer.

Durant dix-huit années, par la parole et par l'exemple, il a répandu la sainte doctrine dans la paroisse de Crespin. Il y succédait à M. l'abbé Margerin, le vénérable et distingué doyen de Soire-le-Château, dont le souvenir reste si vivant dans nos cœurs. En nous le donnant, ses supérieurs l'avaient, pour ainsi dire, ravi à sa chère paroisse de Cattenières où, par un incomparable dévouement et des démarches heureuses auprès d'amis généreux, il avait érigé un temple magnifique à la gloire de Dieu, et où il semblait, quand il vint parmi nous, qu'il eût laissé comme une part de son âme.

Ses nouveaux paroissiens gagnèrent bien vite son affection. Prêtre instruit, il ne s'est jamais lassé, malgré sa santé chancelante, d'enseigner par la parole. Mais ce qui restera ineffaçable dans nos mémoires, c'est sa touchante bonté, sa modestie, la droiture de son caractère, son dévouement pour les malades, son inépuisable charité pour les pauvres. Belles vertus dont le doux parfum attirait secrètement à lui tous les cœurs ! Ses œuvres s'accomplissaient sans éclat et seraient restées inconnues sans la louange qu'en faisait la reconnaissance de ceux qu'il consolait et soulageait.

M. l'abbé Delassus, Messieurs, n'ignorait pas que sa santé était impuissante à résister à son fatigant ministère. Lui-même ne disait-il pas que Dieu, dans sa bonté, l'avertissait de sa fin prochaine ? Quels étaient donc, à ses yeux, ces miséricordieux avertissements ? Hélas ! c'étaient ces cruelles hémorragies survenues, il y a quelques années, et qui l'avaient, lui mieux que tout autre, éclairé sur la gravité de son état.

Et quand sa terrible fin vint nous frapper tous de stupeur, lui seul peut-être, Messieurs, ne fut point surpris ni épouvanté. C'est qu'il savait que l'heure qui sonnerait l'appel de son divin Maître, le trouverait riche en actes de vertu et de sacrifice ; il savait que, pour toucher sa justice il avait à lui offrir, comme gage de son amour, cette belle église de Cattenières, où se chantent aujourd'hui les louanges de Celui à qui il avait consacré sa vie.

Messieurs, conservons la mémoire de ce prêtre modeste, bon et vertueux, qui fut longtemps notre pasteur, et gardons dans nos cœurs le désir et l'invincible espoir d'aller le revoir un jour dans le Ciel.

Terrible accident à Boushain

Un deuil bien pénible vient de frapper une famille honorable de la ville.

Samedi soir, à l'occasion du quatrième anniversaire de la naissance ce son fils, M. Ghienne, vétérinaire, avait réuni à sa table quelques amis ; parmi eux se trouvait M. Giard, médecin à Iwuy.

Au moment du départ, par suite de l'obscurité complète et des travaux exécutés au pavé, M. Ghienne avec M. Léo Vitou se fit un devoir d'accompagner en voiture M. Giard.

Tout alla bien jusqu'à la route d'Iwuy. Que se passa-t-il alors ? On ne le sait. A un certain moment la voiture quitta le pavé et roula avec ses conducteurs dans un ravin profond de quatre mètres. Par suite de la violence du choc, M. Ghienne fut projeté en avant et tomba sous le cheval.

Les deux autres voyageurs, embarrassés dans les roues de voiture, ne purent venir assez tôt au secours de leur ami et le tirer de sa fâcheuse situation. Quand on arriva à lui, il était trop tard : M. Ghienne, qui avait sur la tête tout le poids du cheval, était mort étouffé.

On comprend l'émotion générale à l'annonce de cet affreux accident. Le deuil est général et c'est par suite de ce tragique événement que la fête de l'Arbre de Noël, organisée par le Comité des Ecoles Libres, et qui devait être donnée hier soir, a été remise à une date ultérieure.

N'achetez pas de Cadeaux
AVANT D'AVOIR VISITÉ LA
Fabrique SOYEZ Père, Lille,
qui met en vente un choix considérable de Porte-Musique, Porte-Cigares, Porte-Feuilles, Porte-Monnaie, Album, etc. — La Maison se charge de toutes les réparations.

CAMBRAI

Récompense. — La Société des Sciences de Lille vient de décerner une médaille de vermeil à M. le docteur Coulon, notre savant concitoyen, pour ses travaux historiques sur la vieille cité cambrésienne. Nos sincères félicitations.

La première conférence d'extension universitaire de l'année 1903-1904 eut lieu dimanche dernier, dans la salle des fêtes de l'Institution Notre-Dame de Grâce, devant un auditoire très nombreux.

A la conférencier, M. l'abbé Boddaert, y traita *Le langage musical*. Malgré l'aridité de son sujet, le Maestro qui est en même temps un éloquent orateur, a tenu, pendant deux heures, son auditoire suspendu à ses lèvres.

« La musique, a-t-il dit, ne raconte rien, ne décrit rien, ne prouve rien : elle n'est pas descriptive, mais seulement expressive ; elle exprime admirablement les sentiments de l'âme humaine, les états d'âme ».

Le conférencier donne alors une foule d'exemples à l'appui de ce qu'il vient de dire.

« La vraie, la grande musique, dit-il en terminant, éveille les échos les plus profonds de notre être ; elle est comme un rayonnement divin. La musique est profondément humaine et profondément divine et sacrée. »

Quand les applaudissements de la salle eurent pris fin, M. Tribou père se leva et remercia M. l'abbé Boddaert de son intéressante conférence ; se faisant l'interprète de l'assistance, il exprima l'espoir de voir encore revenir, à Cambrai, l'éloquent conférencier.

Incendie. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, les cambrésiens étaient réveillés par le tocsin et le clairon des pompiers. Le feu venait de se déclarer dans une grange, au vieux chemin du Château, appartenant à Mme veuve Dehon, cultivatrice.

En quelques minutes, un piquet du 1er de ligne, un piquet du 4e cuirassiers et quatre pompes arrivèrent sur le lieu du sinistre. Ils durent se contenter de préserver les bâtiments voisins, car la grange, couverte en chaume et contenant de la paille de blé, fut vite envahie de tous côtés. Au bout de deux heures, le feu était circonscrit.

La cause de l'incendie est inconnue, une enquête est ouverte. Il n'y a pas d'assurance.

Abus de confiance. — Le 24 décembre, M. Boulan, marchand de charbons, rue des Capucins, confiait la somme de 20 fr. à son domestique, Bruniaux Hubert, âgé de 20 ans, originaire de Lesdain, pour payer le transport d'un wagon de charbon. Arrivé dans la cour de la gare, Bruniaux abandonna son attelage et s'en alla faire la noce avec l'argent de son patron.

Ce dernier porta plainte. L'indélicat domestique fut arrêté samedi et écroué à la maison d'arrêt.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Président : M. Moreau
Assesseurs : MM. Delame et Vincent

Trois contraventions aux règlements des chemins de fer — 1° M. Lestocart, chef de gare à Masnières, a le 5 novembre dernier, laissé pendant neuf heures, sur le quai, un tonneau qui aurait dû être remisé. Un voyageur M. Duquesne, heurtant le tonneau, le soir, tomba et se fractura une épaule. 16 fr. d'amende avec sursis.

2° Mme Briot, garde-barrière à Fressies, n'a pas fermé sa barrière le 5 novembre pour le passage du « Dijonnais » et le chariot de M. Crupez qui s'était engagé sur la voie a été tamponné par l'express. M. Chappeau plaide les circonstances atténuantes. 25 francs d'amende avec sursis.

3° Legrand Gustave a, par erreur, aiguillé le train de Marquion sur l'embranchement des Docks ; un choc s'est produit et deux voyageurs ont été légèrement blessés. 16 fr. d'amende avec sursis.

Vols. — 1 Méol Louise, 18 ans, de Cambrai, s'est emparée de bas et de chaussettes, appartenant à Mme Hocquet, marchande ambulante. La mère de la jeune fille est aussi poursuivie pour complicité. Méol Louise, 6 jours de prison ; sa mère 3 jours, toutes deux avec sursis.

2° Martine Journaux, 21 ans et sa sœur Philomène, 17 ans, marchandes de chiffons, à Ligny, sont accusées de vol de numéraire d'un jupon et d'un fichu à Clary et à Caullery. 15 jours de prison.

Outrages à agents. — 1° Rametté J.-B., 59 ans, demeurant au Cateau, a dit, le 21 décembre, au commissaire de police qu'il faisait un métier ignoble et honteux. 6 jours de prison.

2° Gamay, d'Etreuil, 26 ans, est un habitué du tribunal. Il a déjà subi dix-huit condamnations. La semaine dernière, il a insulté le maire et le garde de sa commune ; les menaçant de leur faire un mauvais parti. 3 mois de prison.

3° Lobry Eugène, 41 ans, marchand de sable, à Solesmes, pour outrages au garde le 5 novembre et menaces de le frapper, 6 jours de prison.

Braconnage. — Thiéry Guislain, de Lesdain, est prévenu de braconnage, 16 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Happe Louis, 41 ans, journalier, à Cambrai, vit séparé de sa femme. Dernièrement, rentrant chez elle, il brisa son mobilier, la frappa et la jeta par terre. M. Clérier défend le prévenu. 10 jours de repos avec sursis.

— Obstacles aux fonctions de M. l'inspecteur du travail. — M. Doualliez Fénelon, 62 ans, greffier, à Fontaine-Notre-Dame, est prévenu d'avoir délivré un livret d'apprenti portant une fausse date et un faux lieu de naissance au jeune Locquet Olivier, qu'il vieillissait d'un an, afin qu'il pût passer pour avoir treize ans. Me Bezin défend le prévenu. 100 fr. d'amende.

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, est une maison régionale ; ses approvisionnements et expéditions au dehors se font avec une régularité parfaite, son catalogue général est envoyé gratuitement : il comporte des prix exceptionnels et les conditions des envois franco en Province.

CHRONIQUE SPORTIVE

Football-Association

LES MATCHES DES DEUX RACING

Comme tous les ans, à la Noël, le Racing Club de France s'est rendu à l'invitation du Racing Club de Roubaix avec ses trois équipes, 1re, 2e et 3e.

La rencontre des équipes fes a eu lieu le matin. Les roubaisiens ont triomphé par 2 buts à 0. Arbitre : M. Dansette, R. C. R.

A une heure, les équipes 2es se trouvaient en présence et cette fois encore les Roubaisiens, dont l'équipe seconde, toutes proportions gardées, est supérieure à l'équipe première, battaient facilement les Parisiens par 3 buts à 1. Arbitre : M. Lesur, R. C. R.

A 2 h. 45, M. Dubois, I. S. L., président de l'Académie des Arbitres du Nord, siffle le coup d'envoi des équipes 1res.

Le jeu est extrêmement vite et il est difficile pour le chroniqueur d'en retracer toutes les phases.

Les Parisiens mettent le premier but à leur actif sur un shoot de Matthey.

Le jeu est sensiblement égal avec un léger avantage aux Roubaisiens dont les avants s'entendent mieux.

Sur une mêlée devant les buts, l'arbitre accorde un coup de réparation. Léon Dubly, le capitaine roubaisien, réussit le but.

Le ballon remis en jeu passe aux avants roubaisiens, l'arrière parisien le sort, d'où corner qui donne à Roubaix l'occasion d'un second but rentré par Hargraeve.

C'est ensuite aux Roubaisiens à se voir pénaliser et Ferrero rentre le but d'une façon magistrale.

Une belle descente des avants parisiens et un passe de Jordan, Ferrero rentre un troisième but.

Les avants roubaisiens répondent du tac au tac et André Dupont rentre le troisième but ; les équipes sont à égalité quand l'arbitre siffle la mi-temps.

Sitôt la reprise les Roubaisiens, malgré des échappées des avants Parisiens, dominent. A la suite d'une mêlée, un 4e but est réussi par Roubaix.

Remis en jeu, le ballon passe de Ferrero à Mathey et vice-versa ; ce dernier rentre le but. Encore une fois à égalité ; le public devient bruyant et encourage vivement les joueurs.

L'aile droite de Paris se sauve avec le ballon, dribble et centre, la ligne d'avants à bien suivi et Mathey d'un coup de tête assure l'avantage à son équipe.

Un penalty (encore ! il me semble que les arbitres en abusent un peu !) est rentré par M. L. Dubly pour Roubaix.

Le jour baisse, le ballon est peu visible, mais les Roubaisiens veulent vaincre et sur une belle descente, l'avant-centre François rentre le 6e et dernier but de cette belle partie.

Les Roubaisiens ont bien joué, à part le demi-aile gauche Mais si les Parisiens avaient eu leur équipe complète, la victoire ne serait certainement pas restée aux Roubaisiens.

Les Parisiens ont fait preuve d'une belle vaillance sportive en venant avec 26 equipiers jouer leurs trois matches.

Les Matches du dimanche

LE CHAMPIONNAT DU NORD

Première série

Tourcoing. — L'Union Sportive Tourquennoise (1) bat le Sporting-Club Tourquennois (1) dont l'équipe s'est complètement démoralisée, par 12 buts à 0.

Roubaix. — Sur le terrain du Stade Roubaisien (1), au parc Cordonnier, le Racing Club Roubaisien (1) s'est adjugé facilement la victoire par 5 buts à 0.

Terrain glissant empêchant les combinaisons. Arbitre, M. Borroin, S. R.

Deuxième série

Roubaix. — L'Olympique (3), incomplet bat L'Iris Olympique Roubaisien (1) dar 1 but à 0.

Lille. — Le Racing Club Roubaisien (2) bat facilement L'Institut Industriel du Nord (2) par 9 buts à 1.

Troisième série

Roubaix. — Le Racing Club Roubaisien (3) triomphe de L'Ancienne (1) par 11 buts à 0.

Lille. — L'Union Sportive Tourquennoise (3) et l'Iris Stade Lillois (3) font match nul, 1 but à 1 après une partie très disputée.

Challenge International du Nord

Paris. — L'United Sport Club (1) de beaucoup supérieur, triomphe facilement du Stade Français (1) par 11 buts à rien.

Tournoi International de Courtrai

Courtrai. — L'Olympique Lillois (1) incomplet bat le Sporting Club de Menin (1) par 3 buts à 1.

L'Entraînement

Lille. — L'Iris Stade Lillois (mixte) bat l'Union sportive tournaisienne (1) par 4 buts à 1.

Tourcoing. — L'équipe 3e de l'U S T. a été battue par l'équipe 3e de l'Union sportive tournaisienne par 3 buts à 2.

MATCH INTERNATIONAL

Le Léopold Club de Bruxelles (1) confirmant la supériorité des équipes belges sur les équipes françaises !!! a battu le Racing Club de France (1) par 3 buts à 0.

H. D.

PENSIONNAT SAINT-CHARLES
Hem, Petit-Lannoy
INSTITUTION POUR JEUNES GENS
Situation hygiénique exceptionnelle
Cours préparant au Brevet de capacité et aux divers Certificats, ainsi qu'à l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Lille.
Pension 525 fr., demi-pension 285 fr.
Externat 55 fr. ou 75 fr.
L'établissement se trouve à proximité de l'arrêt du Petit-Lannoy (ligne de Lille à Tourcoing), et à 5 m du tramway ligne de Roubaix Lannoy.

Dépêches de la Nuit

SÉNAT

La séance est ouverte à 5 h. 20, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat adopte des projets de loi prorogeant des surtaxes sur l'alcool et autorisant le Gouvernement à proroger par décret et divers autres projets, dont aucun n'intéresse le Nord.

La séance suspendue à 6 h. 25, reprise à 7 h. 10 est levée à 7 h. 15 ; prochaine séance, aujourd'hui, à 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les Commissaires spéciaux (suite)

M. Combes demande à la Chambre de rétablir le crédit. Qu'on me cite des faits contre les Commissaires spéciaux.

M. Ferrette. — Je vous en citerai,

M. Combes. — Il faisait me prévenir ; comment vous croire sur parole.

M. Gauthier de Clagny. — Et vous, comment vous croire ?

La question de confiance

M. Combes conclut que ces agents sont nécessaires à la sûreté de l'Etat ; si on les lui refuse il ne conservera pas le pouvoir. Aussi, il pose la question de confiance

M. Ferrette. — J'ai déjà parlé de ce commissaire spécial de l'arrondissement de Béthune qui organisait le trouble dans les réunions publiques ; je ne demande pas à M. Combes quelles mesures il a prises contre lui car il n'a agi que d'après ses ordres.

Faut-il rappeler que M. Léon Bourgeois dans la discussion des lois scélérates s'est également prononcé contre les commissaires spéciaux.

M. Sembat estime que le Président du Conseil a eu tort de poser la question de confiance.

Il morigène, M. Combes, qui a manqué de sang-froid. M. Combes répète qu'il pose la question de confiance.

Le chiffre du Sénat est adopté par 329 voix contre 229.

La Chambre rétablit les crédits pour les ouvriers de la guerre et les salaires des ouvriers des arsenaux.

Elle vote rapidement les modifications apportées par la Commission à divers crédits, ainsi qu'une rectification de M. Cunéo d'Ornano au chapitre relatif aux procès-verbaux de la régie.

L'ensemble est voté par 448 voix contre 38.

La séance est levée à 8 h. 25 ; séance ce matin, à 10 heures, pour discuter l'amnistie.

LA SERBIE ET LES PUISSANCES

Belgrade. — La Russie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre et la Turquie, ont fait savoir au gouvernement serbe qu'aussi longtemps que les régicides ne seront pas punis, ils n'auront plus de représentants diplomatiques à Belgrade.

ALLEMANDS ASSASSINS

Nancy. — Un mandat d'arrêt est lancé contre deux allemands, Sanzer et Schnopp, actuellement en Suisse ; ils ont assassiné dans une chambre d'hôtel un coiffeur en bijouterie, ont enlevé le cadavre dans des couvertures et sont allés le jeter dans le canal de la Marne au Rhin.

Traité d'arbitrage Anglo-Italien

Londres. — On annonce dans les cercles officiels qu'un traité d'arbitrage sera bientôt signé entre l'Angleterre et l'Italie ; les grandes lignes sont celles du traité franco-italien.

LE CANAL DU NORD
et le port de Dunkerque

L'*Officiel* d'aujourd'hui promulgue la loi complétant l'outillage national par l'exécution de grands travaux parmi lesquels ceux d'amélioration au port de Dunkerque et du canal du Nord.

A l'*Officiel* également, un décret établissant au port de Dunkerque des péages locaux pour les services de sauvetage et de police du port.

Causerie scientifique

DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE AU CAP HORN EN CHEMIN DE FER

Comme il ne faut douter de rien